

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
Le Mardi 15 JUIN à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes Michel Berger, attenante à la Mairie, pour répondre aux nécessités de la lutte contre l'épidémie de covid 19, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

DATE DE CONVOCATION : 09/06/2021

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

PRESENTS : 12

Mesdames et Messieurs : ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëticia, PASSELANDE Jean-Noël, SINEAU Lucienne, GUICHETEAU Laëlia, DRONIOU Isabelle, NEGREL Isabelle, ROLAND Roselyne, POUPONNEAU Philippe, ONILLON Denise.

Absents excusés et représentés :

PITON Julien par GUICHETEAU Laëlia

DUPERRAY Guy par ENON Eric

Absents excusés : BEUGNON Thibault

Absents : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : ENON Eric

Affiché le 17/06/2021

Compte rendu de la réunion du 25 mai 2021 : pas d'observation.

DELIBERATIONS

2021-06-01 – Tableau des Effectifs du Personnel

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'apprentie dans les services péri-scolaires se termine le 17 Août 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de ce poste d'apprenti la création d'un emploi d'apprenti sur la base de 35 heures hebdomadaires, qui pourra préparer un CAP « AEPE » pour une durée d'un an.

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer les démarches avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angers afin de recruter un agent sur ce poste.

2021-06-02 – _Lotissement du Bois Jarry – Compte Rendu d'Activités à la Collectivité au 31 décembre 2020 :

Conformément à la Convention Publique d'Aménagement confiant à la SODEMEL devenue Alter Cités, l'aménagement du secteur du Bois Jarry à Sarrigné, Alter Cités a adressé, pour approbation, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2020.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- a) Le bilan prévisionnel financier qui ne comporte pas de révision ;
- b) L'échéancier des dépenses et des recettes, et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet :

D'une superficie de 3,5 ha environ, le lotissement du Bois Jarry est situé en limite nord-est du bourg de Sarrigné. Le quartier d'habitat du Bois Jarry est destiné à accueillir 50 logements environ.

Avancement physique de l'opération

La commercialisation de la tranche 1 s'est achevée en 2020 avec la vente du lot 16.

Au 31 décembre 2020, tous les lots de la première tranche sont vendus.

La commercialisation de la tranche 2 a débuté au cours de l'année 2021.

Cette tranche est composée de 10 lots libres de constructeur, de 4 logements locatifs sociaux et 5 logements en accession sociale.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2020, 1 509 000 € HT ont été dépensés, et 1 114 000 € HT ont été encaissés.

Le bilan financier prévisionnel des dépenses et des recettes demeure à 1 880 000 € HT sans participation de la Collectivité. Ce bilan reste inchangé par rapport au précédent en date du 31 décembre 2019.

La trésorerie :

Au 31 décembre 2020, la trésorerie de l'opération est nulle.

Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 30 novembre 2007 et signée le 4 janvier 2008 entre la Commune Sarrigné et la SODEMEL devenue ALTER Cités, pour l'aménagement du secteur du Bois Jarry,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par Alter Cités,

Vu l'échéancier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par Alter Cités,

Vu le plan de trésorerie prévisionnel révisé au 31 décembre 2020 établi par Alter Cités,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Approuve le bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2020.**
- **Approuve l'échéancier prévisionnel révisé au 31 décembre 2020.**
- **Approuve le plan de trésorerie prévisionnel révisé au 31 décembre 2020.**

2021-06-03 – SIEMML - Transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » :

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, tels que modifiés par la délibération COSY/n°14/2019 du Comité syndical en date du 23 avril 2019, approuvés par l'arrêté préfectoral n°2019-122 en date du 14 août 2019 portant modification des statuts du SIEMML en matière notamment de production et de distribution de chaleur renouvelable ;

Vu le règlement d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques

de chaleur renouvelable » adopté par délibération COSY/n°54/2019 du Comité syndical en date du 15 octobre 2019

Considérant qu'en application de l'article 4 et 4.5 de ses statuts, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire peut exercer la compétence optionnelle « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » aux lieux et places des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui lui en font la demande, et prévoit que la source de chaleur renouvelable sera fixée par délibérations concordantes.

Considérant que la commune de Sarrigné envisage de transférer la compétence optionnelle ainsi définie au titre de l'énergie bois, avec comme premier projet la mise en place d'une chaufferie bois au niveau du groupe scolaire.

Considérant que le règlement d'exercice de la compétence prévoit, en son article 3, que l'approbation du transfert de compétence vaut entière acceptation de ce règlement.

Considérant que le transfert de la compétence au Siéml intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du Siéml.

Monsieur Guy DUPERRAY ne participe pas à ce vote pour éviter tout conflit d'intérêt.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu,

Les autres membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - APPROUVENT le transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » au Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, l'énergie bois étant la source de chaleur renouvelable identifiée dans le cadre de ce transfert

ARTICLE 2 - INVITENT le Siéml à délibérer sur cette demande de transfert de compétence.

ARTICLE 3 – PRENNENT ACTE du règlement d'exercice de la compétence par le Syndicat, annexé à la présente.

ARTICLE 4 - S'ENGAGENT à respecter strictement les dispositions du règlement annexé

ARTICLE 5 - INVITENT le Siéml à instruire la demande de conception d'une chaufferie bois au niveau du groupe scolaire de Sarrigné.

ARTICLE 6 – AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

2021-06-04 - Création d'un cheminement piétonnier rue du tertre :

Après avoir pris connaissance du montant des travaux,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux estimé à 338 340,00 € hors taxes, soit 406.008 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les bons de commande avec l'entreprise retenue.

2021-06-05 – Révision des tarifs périscolaires :

Comme chaque année, le conseil municipal de Sarrigné revoit tous les tarifs des services périscolaires, en fonction de l'inflation et/ou hausse des coûts (2% environ).

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE

- DE FIXER comme suit les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021:

le repas au restaurant scolaire :

- Quotient inférieur à 500 €	3,50 €
- Quotient entre 501 et 800 €	3,85 €
- Quotient entre 801 et 1.000 €	4,20 €
- Quotient supérieur à 1.000 €	4,50 €
- Enfants hors commune	5,00 €
- Présence sans inscription	6,50 €
- Adultes	5,10 €

- DE MAINTENIR comme suit les tarifs d'accueil péri-scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021:

la demi-heure de garderie :

- Quotient inférieur à 500 €	0,66 €
- Quotient entre 501 et 800 €	0,77 €
- Quotient entre 801 et 1.000 €	0,87 €
- Quotient supérieur à 1.000 €	1,07 €
- Enfants hors commune	1,22 €
- forfait après 18 h 15	4,60 €

- Si les horaires ne sont pas respectés, la facture sera majorée de 10€/retard (au delà de deux retards, sans avoir prévenus nos agents communaux)

Les membres du Conseil Municipal tiennent à souligner que même si les tarifs péri-scolaires peuvent paraître importants, il faut savoir que le coût total d'un repas avoisine les 10 € si l'on inclut tous les frais inhérents à ce service : l'alimentation, les frais de personnel, d'entretien des locaux, l'eau, l'électricité, le chauffage, la vaisselle, etc... sans compter les investissements à réaliser.

De plus, il est important de préciser que les déchets à la cantine restent importants malgré le travail de nos agents et qu'un groupe de travail avec Papillote et Compagnie et Unicités est en cours de constitution pour lutter contre le gaspillage alimentaire..

Un nouveau numéro de téléphone est accessible aux familles pour la garderie et la cantine (à utiliser seulement en cas de nécessité) 09 41 45 19 79

2021-06-06– Nouveaux tarifs publicité pour annonceurs dans les Echos :

Monsieur GUILLET rappelle que jusqu'alors, les annonceurs étaient sollicités pour le bulletin municipal de fin d'année et une édition des « Echos de Sarrigné » sans publicité, paraissait au printemps, en été et en automne.

La Commission « Communication » souhaite faire évoluer la formule en supprimant le bulletin municipal annuel et en publiant une édition des Echos à chaque fin de trimestre. Elle propose donc au Conseil Municipal, de nouveaux tarifs permettant de fidéliser les annonceurs et de réduire les coûts de revient.

Dans ce contexte, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE DE FIXER comme suit les tarifs dégressifs pour les publicités dans les Nouveaux Echos de Sarrigné trimestriels à compter du 1^{er} octobre 2021 :

2^{ème} page de couverture et 4^{ème} page de couverture :

1 ^{ère} parution trimestrielle	275,00 €
2 ^{ème} parution trimestrielle	248,00 €

1/2 Page intérieure

1 ^{ère} parution trimestrielle	120,00 €
2 ^{ème} parution trimestrielle	108,00 €
3 ^{ème} parution trimestrielle	86,00 €
4 ^{ème} parution trimestrielle	52,00 €

1/4 Page intérieure

1 ^{ère} parution trimestrielle	70,00 €
2 ^{ème} parution trimestrielle	63,00 €
3 ^{ème} parution trimestrielle	50,00 €
4 ^{ème} parution trimestrielle	30,00 €

INFORMATIONS

- **Personnel communal** : Monsieur le Maire informe les Elus qu'un agent contractuel a été recruté pour la période du 1^{er} au 31 juillet prochain afin de pallier l'absence pour maladie d'un agent communal, pour les services techniques

Les entretiens sont en cours depuis mi-mai 2021, pour le remplacement de l'agent péri-scolaire (ATSEM) qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre prochain.

2 candidatures internes et 2 candidatures externes ont été retenues et un avis est actuellement demandé à la directrice actuelle qui part à la retraite au 06/07/2021 au soir.

Et une réorganisation du personnel est à l'étude, pour améliorer ces services dès la rentrée 2021-2022.

- **Vie sociale** : Suite au courrier adressé à l'Ordre Départemental des Médecins, une réponse nous est parvenue en mairie, pour fixer un rendez-vous avec les élus de Sarrigné, pour discuter des possibilités d'installation de professionnels de santé sur notre commune (médecin généraliste ou autre).

Questions Diverses :

Aucune demande de location de la Salle des Fêtes n'a été reçue pour le mois de juin 2021

Incertitude émise par le Comité des fêtes, concernant l'organisation d'un vide-grenier en septembre 2021, en fonction des dispositions sanitaires à venir et mesures préfectorales en matière de sécurité

Les Gens du Voyage ont quitté le stade Marcel Lesourd le dimanche 13/06/2021, comme convenu dans la convention signée avec la mairie et ALM, avec le paiement des frais d'électricité et d'eau (11 familles X 20.00€ = 220.00€).

Un courrier reçu par Monsieur le Maire de la part du gérant d'une entreprise agricole est évoqué rapidement car arrivé après validation de l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Il est décidé de la mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 09/07/2021, pour prendre le temps d'échanger sur les différentes problématiques et compatibilités, entre les projets agricoles et les projets d'urbanisme à venir.

DATES A RETENIR

20/06/2021: 1er tour élections départementales et Régionales

27/06/2021: 2è tour élections départementales et Régionales

05/07/2021: Séminaire des maires ALM

09/07/2021: Conseil Municipal à 19h30

La séance est levée à 20 heures 48.